

Un programme dédié aux territoires ruraux piloté par l'Anah



À l'occasion du 96^{ème} Congrès des maires et présidents de communautés, le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a annoncé, le 20 novembre dernier, le lancement d'un programme spécifique en direction des bourgs ruraux. Forte de son expérience en matière de requalification de l'habitat dans le cadre de projets de revitalisation rurale, l'Agence sera l'opérateur ensembleur de l'État sur ce programme en apportant son expertise et en définissant un cadre fédérateur pour la mise en œuvre de ces projets.

Un certain nombre de territoires sont en effet confrontés à une dévalorisation et à une perte d'attractivité de leurs centres et bourgs. Leur revitalisation passe par la mise en place d'un projet d'ensemble comprenant une intervention sur le bâti ancien et prenant place dans un projet de redynamisation du territoire (intervention sur le cadre de vie, développement ou maintien de l'activité économique, pérennisation des services, etc.).

Il s'agira d'aller au-delà des actuelles opérations programmées en créant un dispositif contractuel et de gouvernance adapté à la nécessité, d'une part, d'engager dans la durée un partenariat structuré sur ces projets avec les différents niveaux de collectivités ; d'autre part, de donner une visibilité sur les différents financements concourant à la mise en œuvre de ces projets de territoires.

ACTUALITÉS

5,5 %

C'est le taux de TVA qui sera applicable pour les travaux de rénovation énergétique au 1^{er} janvier 2014.

Projet de loi ALUR : l'action de l'Agence confortée par de nouvelles mesures



Le projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), adopté en première lecture au Sénat le 26 octobre dernier, a été enrichi au cours de la discussion

parlementaire par de nouvelles dispositions qui viennent conforter l'action de l'Anah.

Le conventionnement sans travaux sera inclus dans le bloc de compétences déléguées aux intercommunalités, dans le cadre des conventions de délégation des aides à la pierre. Cette mesure permettra de donner aux collectivités délégataires l'ensemble des outils pour conduire des politiques de développement d'un parc locatif privé à loyers maîtrisés sur leur territoire.

Le projet de loi précise par ailleurs les quatre champs d'intervention

AGENDA

NOVEMBRE

28 : 5^{ème} bilan parlementaire du Droit au logement opposable (DALO). [En savoir plus](#)

Territoires

28 au 30 : Colloque national Habitat : « Pour un renouveau du parc immobilier des années 50-70 », à Brest, organisé par

Brest métropole océane. [En savoir plus](#)

29 au 30 : « 3ème Rencontre Nationale des Départements et Territoires Acteurs de l'Habitat », à Strasbourg, organisée par le Conseil Général du Bas-Rhin. [En savoir plus](#)

DÉCEMBRE

4 : Colloque : « Quels enjeux pour l'entretien et la rénovation des copropriétés mixtes ? », organisé par Coopération et Famille, l'Anah, l'Anru et la CDC, à Saint-Denis. [En savoir plus](#)

4 : Assemblée générale de l'Anil.

9 et 10 : Congrès de la FNAIM. [En savoir plus](#)

11 : Conseil d'administration de l'Anah

11 : Remise des conclusions de la mission de l'Anah et de la Cnav sur l'adaptation des logements au vieillissement aux ministres en charge des personnes âgées et de l'Égalité des territoires et du Logement.

12 : Réunion de la Commission nationale de lutte contre l'habitat indigne.

12 : Colloque sur le thème « santé et précarité énergétique » organisé par la Fondation Abbé Pierre. [En savoir plus](#)

prioritaires de l'Anah : lutte contre l'habitat indigne et dégradé, rénovation énergétique, adaptation des logements à la perte d'autonomie et traitement des copropriétés fragiles ou en difficulté. [En savoir plus](#)

Martinique : la ville de Saint-Pierre accompagnée par l'Anah



Lors d'un déplacement en Martinique, la Directrice générale a visité le site de Saint-Pierre et évoqué l'aide apportée par l'Agence au projet du Grand Saint-Pierre. Dans le cadre de ce projet, soutenu par la Région, l'intervention de l'Anah

consistera à accompagner la réhabilitation des logements dans le centre-bourg de Saint-Pierre, qui concentre dégradations et logements vacants.

Il s'agit de la première concrétisation de l'appel à projets expérimental sur les territoires ultramarins lancé par l'Anah en 2013. Depuis le mois de juillet, l'Agence accompagne la collectivité en subventionnant à un taux maximal de 80 % les dépenses permettant de définir les modalités d'intervention sur ce quartier. Le projet lui-même sera présenté au Conseil d'administration de l'Agence au printemps 2014. [En savoir plus](#)

A LIRE

Le nouveau numéro des Cahiers de l'Anah

Coach copros : un site web dédié à la rénovation énergétique

La plaquette de présentation du dispositif Solibail

La lettre du médiateur de l'énergie

TERRITOIRES

Le 1er bail à réhabilitation d'Outre-Mer réalisé à Cayenne



Un immeuble, dont le propriétaire ne pouvait plus assurer la charge, vient de bénéficier du premier bail à réhabilitation d'Outre-Mer dans le centre-ville de Cayenne, en Guyane. Le bail à réhabilitation donne la possibilité aux propriétaires d'immeubles en mauvais état de les faire réhabiliter sans en assurer la gestion. Cette opération a permis la réalisation de cinq logements à loyers très sociaux, dont l'un sera occupé par le propriétaire.

Concrètement, l'immeuble est devenu la propriété, pour 16 ans, d'un opérateur qui va assurer sa rénovation et sa gestion locative ; après quoi le propriétaire bailleur retrouvera son bien. L'opération a été

menée en partenariat avec l'Anah, qui a financé en majeure partie le dispositif, la commune de Cayenne, la Région, l'Ademe et les services de l'Etat. Ce type d'action contribue également à la résorption de l'insalubrité et à la lutte contre la vacance au sein du périmètre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). [En savoir plus](#)

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour des copropriétés : l'exemple de Nîmes



Nîmes a fait appel à l'expertise de l'Anah pour des problèmes d'envergure rencontrés par de nombreuses copropriétés. L'équipe « pôle copropriétés » de l'Agence a proposé une assistance à maîtrise d'ouvrage ponctuelle dite « AMO flash » pour accompagner la ville. Cette assistance est dédiée aux collectivités confrontées à des cas complexes de copropriétés en difficulté.

A la suite de l'analyse de la situation, notamment pour la copropriété « la Galerie Wagner », les principales préconisations de l'Anah ont été les suivantes : mise en place d'indicateurs de suivi de cet ensemble et des copropriétés alentour, approfondissement de certains diagnostics et articulation de ce dispositif avec un projet urbain. Des recommandations ont également été formulées en matière d'organisation de la gouvernance et d'implication des copropriétaires.

Ces préconisations vont bientôt trouver une concrétisation dans le programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriétés (POPAC), que Nîmes Métropole et l'Anah s'approprient à signer, ainsi que dans la prochaine mise en place d'un observatoire des copropriétés. Cette action s'inscrit dans le cadre de la réflexion de grande ampleur en cours sur le quartier concerné, qui se situe dans une zone prioritaire en matière de politique de la ville. Les recommandations de l'Agence ont en effet été rappelées lors du dernier Comité d'engagement de l'ANRU.

A VOIR



ILS ONT DIT

« La revitalisation des centres-bourgs passe par la rénovation des logements privés, par la création de logements sociaux, mais aussi par le soutien et la pérennisation des services, qu'il s'agisse de commerces ou de services publics »

a déclaré le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, lors du Conseil des ministres du 20 novembre 2013.

DIRECTRICE DE PUBLICATION Isabelle Rougier
REDACTION ET COORDINATION Eugénie Lanot et Direction de la communication
CONTACT communication@anah.gouv.fr

[Gérer votre abonnement](#)

« Conformément à l'article 34 de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez en faire la demande par email à l'adresse suivante : communication@anah.gouv.fr »